



MUNICIPALITE DE SALVAN

## **ASSEMBLEE PRIMAIRE COMMUNALE DU 12.06.2017**

### **PROCES-VERBAL**

En date du 9 mai 2017, par affichage public dans les différents villages de la commune, ainsi que par l'envoi d'une circulaire tous-ménages, deux convocations distinctes ont été faites pour les assemblées du 12 juin 2017. L'Assemblée primaire a eu lieu à 19h30 au nouveau complexe scolaire.

Tous les membres du Conseil communal sont présents. L'assemblée est présidée par M. Florian Piasenta, Président de la Commune et de la Bourgeoisie. Le secrétaire est M. Cédric Gilardi.

Le Président ouvre l'Assemblée primaire et salue les participants au nom du Conseil communal, exprimant ses souhaits de bienvenue et précisant que l'assemblée a été valablement convoquée selon les dispositions de la Loi sur les communes.

### ***ASSEMBLEE PRIMAIRE***

#### ***Ordre du jour de l'Assemblée primaire :***

- 1) Procès-verbal
- 2) Nomination des scrutateurs
- 3) Présentation du nouveau Conseil communal
- 4) Présentation de la Cogest
- 5) Présentation des comptes de la Commune, exercice 2016
- 6) Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes
- 7) Adoption des statuts de l'Association du CO d'Octodure
- 8) Divers

Le Président annonce que les points 3 et 4 ont été rajoutés par rapport à l'ordre du jour publié. Ces points sont uniquement informatifs.

**Vote :** Il est demandé à l'Assemblée d'accepter la modification de l'ordre du jour.

Abstention : 0

Refus : 0

Elle est donc approuvée à l'unanimité.

#### **Point 1 de l'ordre du jour**

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 19.12.2016 a été mis à disposition sur le site internet de l'Administration communale, sitôt après l'assemblée. Personne n'en souhaite la lecture. Le procès-verbal est accepté et approuvé.

**Point 2 de l'ordre du jour :**

Sont désignés deux scrutateurs, en l'occurrence M. Vincent Rouiller-Monay et M. Jean Bochatay.

**Point 3 de l'ordre du jour :**

Le Président présente son Vice-Président, ses Conseillers, son secrétaire et les différents dicastères qui leurs sont rattachés.

**Point 4 de l'ordre du jour :**

Le Président présente les différentes personnes qui composent la Commission de Gestion - Cogest. Mis à part les tâches habituelles (contrôle des comptes et des budgets), elle travaillera cette année sur une nouvelle bouture des taxes d'eau potable et d'eaux à évacuer ainsi que la taxe déchets qui devra être mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Point 5 de l'ordre du jour :**

Il est fait lecture des comptes 2016 de la Commune ainsi que du tableau des investissements / amortissements, du bilan et des chiffres clés.

Remarques accompagnant la lecture des comptes :

11 Police	En 2015, la police était en sous-effectif, raison pour laquelle en 2016 il y a eu une augmentation
14 Police du feu	Baisse par rapport à l'année 2015, il y a eu moins d'investissement
210 Ecoles primaires	La hausse en 2016 s'explique par les frais d'entretien du nouveau complexe ainsi que par l'achat de matériel
211 Cycle d'orientation	Les frais d'exploitation en 2016 sont en légère hausse, mais un gros revenu exceptionnel est comptabilisé : il s'agit de la vente d'un des cycles d'orientation
39 Eglises	La baisse de 2016 s'explique par le début de M. le Curé
44 CMS	Une bonne surprise finale pour 2016 quant à la participation des coûts de fonctionnement du CMS
540 Protection de l'enfance	Pour 2016 : il s'agit du projet jeunesse et des frais de curatelle
541 Garderie & Crèche	Malgré la hausse des tarifs en 2016, la Commune participe tout de même à hauteur de près de CHF 100'000.- à la structure
58 Assistance	Ce montant correspond à l'aide-sociale
61 Routes cantonales	L'Etat du VS nous envoie une facture par rapport aux travaux qu'il a effectués. Ils ont donc fait plus de travaux que ce qu'ils avaient prévus
62 Routes communales	Il s'agit de l'ensemble des frais des travaux publics et du service des bâtiments
65 Trafic régional	Participation au trafic ferroviaire (facture de l'Etat du VS)
75 Correction des eaux	Il s'agit de l'entretien des torrents principalement
77 Protection de la nature	La différence principale entre les comptes 2016 et le budget provient de cette catégorie et plus précisément d'un amortissement supérieur à celui prévu
79 Aménagement du territoire	Il s'agit de frais d'experts externes à la commune

83 Tourisme	Principalement notre participation à VTT SA, TéléMarécottes et le bus intercommunal
88 Location de bâtiments	Les produits en 2016 proviennent de la location du couvert de Planajeur
900 Impôts personnes physiques	La charge en 2016 correspond aux pertes fiscales. Montant extrêmement élevé cette année
920 Péréquation financière	L'Etat continue à calculer comme si nous recevions la totalité des redevances, raison pour laquelle la péréquation nous est encore défavorable
942 Immeubles (part. fin.)	Location des bâtiments appartenant au patrimoine financier de la commune, soit notamment l'école des Marécottes et celle du Trétien

Le Président présente également la composition exacte du compte de « redevances hydrauliques ». Il explique que le Conseil travaillera à améliorer la marge d'autofinancement, qui devrait s'élever idéalement à environ CHF 100'000.- positif. Le résultat final (perte de CHF 3.5 millions) posera problème dans les prochaines années, car cette perte « grignote » petit à petit notre capital. La dette par habitant est jugée par l'Etat comme excessive. Le Président montre également le détail de l'endettement auprès des différents instituts. Selon les dernières informations, les droits de retour ne seront pas touchés avant 2020. Les quatre prochaines années de législature s'annoncent donc difficiles.

#### **Point 6 de l'ordre du jour :**

Il est fait lecture d'un résumé du rapport de l'organe de révision.

**Vote :** Il est demandé à l'Assemblée d'approuver les comptes 2016 ainsi que le rapport de l'organe de révision.

Abstention : 0

Refus : 0

Ces 2 éléments sont donc approuvés à l'unanimité.

#### **Point 7 de l'ordre du jour :**

Avant 2016, un pool de 11 communes exploitait différents cycles : le Co de Leytron, le Co de Ste-Jeanne-Antide (loué à Martigny) et le Co de Ste-Marie (loué à Martigny). Puis la construction du Co d'Octodure et du Co de Fully s'est terminée. 4 communes ont décidé alors de quitter le pool et de racheter le cycle de Leytron. Les 7 communes restantes ont dû reformuler une nouvelle association avec une nouvelle organisation et de nouveaux statuts.

A noter 2 spécificités : la première concerne les décisions de l'Assemblée générale qui sont prises à la double majorité (nombre d'habitants et nombre de membres présents au moment de l'Assemblée) et la seconde la répartition des frais : pour les investissements, en fonction du nombre d'habitants et pour les frais d'exploitation : en fonction du nombre d'élèves.

**Vote :** Il est demandé à l'Assemblée d'approuver les nouveaux statuts de l'Association du Co d'Octodure.

Abstention : 0

Refus : 0

Cet élément est donc approuvé à l'unanimité.

#### **Point 8 de l'ordre du jour :**

Chaque conseiller explique en quelques mots ses principales tâches.

Florian Piasenta

Retour de concessions	24 millions sont attendus en 2020. Dès 2017, la Commune bénéficiera tout de même d'un droit de retour étalé sur 80 ans de CHF 793'000.-.
Salanfe SA	Le droit de retour est prévu en 2032. Le nombre de communes concédantes s'élève à 7. La part devant revenir à Salvan est de 43.7%.
Van d'en Haut	Le nouveau plan de zone n'est pas encore homologué. L'analyse est toujours en cours auprès des 2 bureaux d'étude. L'assainissement de la zone a bien avancé. Le Président remercie les 90 personnes qui ont participé à la Corvée ainsi que M. Hofmann qui sert d'interlocuteur pour les sinistrés.
VTT SA	On recherche actuellement un « visage pour le tourisme ». La procédure de recrutement sera terminée d'ici le mois de juillet
Séance des cadres	Nouvelle séance mise en place entre les différents responsables communaux (travaux publics, service technique & bâtiments et administration)
Agenda et taxes	La taxe sur les R2 a été acceptée par le Conseil d'Etat. Malheureusement, les taxes d'eau potable et d'eaux à évacuer n'ont pas passé la rampe. Une Assemblée Primaire extraordinaire est prévue en septembre. En sus, viendra également se greffer la nouvelle taxe au sac / déchets
Conseil Communal	Une bonne entente règne au sein du Conseil. Chaque Conseiller s'investit complètement dans sa mission
<b>David Jacquier</b>	
Arsenic	La Commune a déjà beaucoup investi dans le réseau d'eau potable. L'OMS a récemment exigé que la valeur limite de l'Arsenic soit revue à la baisse (5x moins que celle tolérée actuellement). Des devis sont en cours d'étude pour trouver la meilleure des solutions.
Zone de détente du Tinderay	Ce sujet a déjà été abordé de nombreuses fois. Une commission a été mise sur pied pour créer un projet complet (zone multisports) qui pourrait se faire avec la collaboration des jeunes du village encadrés par Mme Michelle Michaud
<b>Véronique Revaz</b>	
Commission Qualité	Le but de la commission est d'améliorer le fonctionnement et la communication entre les services et aussi envers la population. Un questionnaire sera d'ailleurs envoyé prochainement à tous les citoyens
<b>Ingrid Berner</b>	
Mobilité et transport	Suite à une annonce de hausse massive des tarifs de transport, nous avons cherché à réduire les coûts de transport par bus de manière globale pour arriver à la solution de n'avoir plus qu'un bus pour le transport scolaire et intervillagois. Cette solution est la moins coûteuse. Les horaires seront également modifiés en conséquence. Une autre piste est actuellement à l'étude, à savoir la volonté de collaborer avec d'autres communes concernées qui pourraient être intéressées à coopérer pour la mise sur pied d'un transport commun
<b>Michèle Gay</b>	
Organisation d'événements culturels	Beaucoup d'activités culturelles sont mises sur pied dans la Commune. C'est surtout grâce aux sociétés locales. Quelques dates sont d'ores et déjà annoncées
Jumelage	L'accueil de nos jumeaux français (90 personnes) s'est très bien déroulé. Ils ont pu participer à de nombreuses activités et visites. Un article élogieux est d'ailleurs paru dans le journal « Nice Matin »
Social	L'information est donnée concernant la journée cantonale des bénévoles qui aura lieu le 5 décembre
<b>Michaël Jacquier</b>	
Séance régulière avec le resp. des TP	Une fois par semaine pour faire le point. Ces séances sont protocolées pour un meilleur suivi
Commission des chemins pédestres	Le but est de faire un état des lieux et de mieux positionner les investissements : à court terme : fauchage et balisage / à long terme : entretien des cols

Taxe au sac	Elément déjà évoqué
Parc de véhicules communaux	Un véhicule est actuellement hors service. Le parc de véhicules est plutôt vieillissant et, à contrario, le territoire communal est immense. Il faut en permanence essayer de trouver des solutions
<b>Jean-Frédéric Gay-Balmaz</b>	
Constructions	Une commission a été mise sur pied avec l'appui d'un homme de loi. Un flyer a été distribué pour aider les personnes qui désirent effectuer des transformations dans leur habitation. Dans tous les cas, la population ne doit pas hésiter à prendre conseil avant de commencer quelques travaux que ce soit afin de ne pas être dans l'illégalité
Triage	Un formulaire de souscription a été envoyé aux propriétaires de la région de Van pour leur offrir du bois
Aménagement du territoire	La Commune de Salvan est touchée par la LAT, et devra donc mettre en réserve quelque 6.3 hectares
Bourgeoisie	Ce sujet comprend aussi les bâtiments d'alpage dont Fenestral, loué actuellement à la Commune de Finhaut. Le dossier de mise à l'enquête est toujours entre les mains de l'Etat car il pourrait y avoir de l'amiante dans cet alpage
Salubrité publique	Le Conseil en appelle à la conscience citoyenne pour ne pas déposer de déchets végétaux ou non hors des emplacements clairement définis par la commune (décharge, déchetterie). Des contrôles ont déjà commencé

Une intervention de l'assistance :

a) Il est incroyable que l'OMS puisse faire une telle pression sur la Suisse.

L'assemblée est levée à 21h15.

Le Président :                    Le Secrétaire:  
PIASENTA Florian    GILARDI Cédric

Salvan, le 12 juin 2017